PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 15 **Présents : 13** **Votants : 15** **Quorum : 8**

L'an deux mil vingt-six, le six juillet, le Conseil Municipal de la commune de LA RABATELIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Sandrine CARDINAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2026

PRESENTS : BARON Pierrick, CALONNE Mathilde, CARDINAUD Sandrine, COUTANT Caroline, GILBERT Sylvie, GUILLOTEAU Aline, LECLERCQ François, LEVRON Edwige, LORIEAU Thomas, MAINDRON Cédric, MAINDRON Dominique, RETAILLEAU André et TALBOT Fanny

ABSENTS EXCUSES : CHAUVIN Alexis (a donné pouvoir à Pierrick BARON) et MERIEAU Mélanie (a donné pouvoir à Mathilde CALONNE)

ABSENTS NON EXCUSES :

Secrétaire de séance : GILBERT Sylvie

--*-*-*-*

Ordre du jour

1) **Locatifs communaux – rue des Merlettes : Attribution des marchés de travaux**
2) **GIP Géo Vendée : approbation de l'avenant à la convention constitutive**
3) **Informations du Conseil dans le cadre des compétences déléguées**

Questions et informations diverses

--*-*-*-*

Madame la Maire, Sandrine CARDINAUD, ouvre la séance à 20h00.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, il donne lecture des membres excusés et ayant donné pouvoir.

Sur proposition de Madame la Maire, Sylvie GILBERT est désignée secrétaire de séance.

--*-*-*

Approbation du Procès-verbal du 05 juin 2026

Madame la Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 05 juin dernier.
En l'absence de remarques, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 05 juin 2026 en séance publique, est approuvé à l'unanimité.

--*-*-*

FINANCES

Mme la Maire laisse la parole à M. François LECLERCQ, adjoint en charge des bâtiments et membre de la CAO.

1) Locatifs communaux – rue des Merlettes : attribution des marchés de travaux

Les travaux de construction de 2 locatifs communaux sur le lot 5 du lotissement de la Prée 2 – rue des Merlettes – vont commencer en septembre.

Ce projet a pour volonté d'apporter une offre de logements recherchée sur notre territoire, favorisant ainsi une rentrée de loyers pérenne pour la commune.

Les logements, d'une superficie approchant les 70m², disposeront d'une pièce à vivre cuisine/salon/salle à manger, d'une salle d'eau, d'un WC séparé et de 2 chambres, un cellier avant et un cellier arrière, jardin à l'arrière. Ils répondent tout deux aux normes d'accessibilité handicap.

Aujourd'hui les études de conception sont complètement finalisées.

La consultation a été organisée en douze lot. La procédure a été engagée par avis d'appel public à la concurrence le 19 mai 2026.

Selon leur valeur estimée et les dispositions du code de la commande publique, les lots font l'objet d'une procédure adaptée ouverte.

Conformément aux articles L.1111-2, L.2123-1, R.2123-1°, R2131-12 et R.2131-13 du Code de la Commande Publique, font ainsi l'objet d'une procédure adaptée ouverte :

- Lot n°1 : Terrassement – Gros œuvre
- Lot n°2 – Enduits extérieurs
- Lot n°3 – Charpente bois – Bardage bois
- Lot n°4 – Couverture tuiles
- Lot n°5 – Couverture étanchéité
- Lot n°6 – Menuiseries extérieures et intérieures
- Lot n°7 – Cloisonnement – Plafonds – Isolation
- Lot n°8 – Carrelage – Faïence
- Lot n°9 – Peinture – Nettoyage
- Lot n°10 – Electricité
- Lot n°11 – Plomberie – Chauffage – Ventilation
- Lot n°12 – Aménagements extérieurs – Espaces verts

L'estimation du montant cumulé de ces lots passés par la procédure adaptée s'élève à 302 200 € HT. Il se situe en deçà du seuil des procédures formalisées, mais le montant cumulé est supérieur à la délégation donnée par le conseil municipal à Madame la Maire.

Afin de démarrer le chantier, il est nécessaire d'attribuer les lots passés par la procédure adaptée ouverte.

Les offres reçues ont été analysées selon les critères suivants :

- Valeur technique : 40%
- Prix de la prestation : 60 %

Au terme de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 03 juillet 2026, a classé les offres et les entreprises suivantes ont été choisies par la CAO :

N° de lot	Dénomination du lot	Entreprise choisie par la CAO	Montant de l'offre en € HT
01	Terrassement – Gros œuvre	MCBA	72 699,56 €
02	Enduits extérieurs	ALVES RAVALEMENT	8 323,30 €
03	Charpente bois – Bardage bois	A.DENIS	22 184,65 €
04	Couverture tuiles	EDYNEO	15 715,50 €
05	Couverture étanchéité	VENDEE ETANCHEITE	6 536,00 €
06	Menuiseries extérieures et intérieures	A.DENIS	21 887,90 €
07	Cloisonnement – Plafonds – Isolation (avec variante)	AUCHER	25 999.00 € + 1 820,00 €
08	Carrelage – faïence	SYLVAIN BOUSSEAU	15 411,36 €
09	Peinture – Nettoyage	AUCHER	5 900,00 €
10	Electricité	VAUGEOIS ELECTRONIQUE	17 681,56 €
11	Plomberie – Chauffage – Ventilation	SAS AMIAUD	17 042,71 €
12	Aménagements extérieurs – Espaces verts	MARMIN	17 825,75 €

Aux termes de l'article R.2152-6 du Code de la Commande Publique, les offres sont classées par ordre décroissant en appliquant les critères d'attribution. Si le candidat retenu ne peut justifier de la régularité de sa situation fiscale et sociale, le marché est attribué au candidat suivant. Ce classement est porté au procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres.

M. Cédric MAINDRON demande à quoi correspond la variante.
M. François LECLERCQ indique qu'il s'agit d'un complément permettant de remplacer la laine de verre par un matériau biosourcé. La faible plus-value ajoutée permet de pouvoir utiliser ce type de matériau, sans impacter considérablement le coût de l'opération qui est déjà largement inférieur à la dernière estimation financière.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, de bien vouloir :

- AUTORISER Madame la Maire à signer chaque lot passé par la procédure adaptée ouverte et relatif aux prestations de constructions de deux locatifs dans le lotissement de la Prée 2 – rue des Merlettes -, avec les entreprises choisies par la Commission d'Appel d'Offres, sous réserve que ces entreprises produisent leurs attestations fiscales et sociales,
- AUTORISER Madame la Maire à prendre toute mesure d'exécution relative à chaque lot

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame la Maire à signer chaque lot passé par la procédure adaptée ouverte et relatif aux prestations de constructions de deux locatifs dans le lotissement de la Prée 2 – 5, rue des Merlettes -, avec les entreprises choisies par la Commission d'Appel d'Offres, sous réserve que ces entreprises produisent leurs attestations fiscales et sociales,
- D'autoriser Madame la Maire à prendre toute mesure d'exécution relative à chaque lot

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Mme la Maire reprend la parole.

2) GIP Géo Vendée : approbation de l'avenant à la convention constitutive

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Géo Vendée, approuvé par arrêté du Préfet de la Vendée n°2025-DCL-BCL-456 du 27 juin 2025, publié le 30 juin 2025, a pour objet de mutualiser à l'échelle départementale des compétences, des outils et des services dans le domaine du géonumérique et de la gestion de la donnée au bénéfice de ses membres.

Les missions détaillées figurent dans la convention constitutive approuvée par arrêté préfectoral (Annexe 1).

La convention constitutive du GIP Géo Vendée doit aujourd'hui être modifiée par voie d'avenant, annexé à la présente délibération (Annexe 2).
Conformément aux dispositions de la convention constitutive, chaque membre du GIP doit préalablement approuver l'avenant et autoriser sa signature.

L'approbation du présent avenant et sa signature par les membres sont données sous réserve de son adoption par l'Assemblée Générale du GIP Géo Vendée ainsi que de l'accomplissement des formalités administratives et préfectorales requises.

Après avoir pris connaissance du projet d'avenant à la convention constitutive du GIP Géo Vendée, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE

Article 1 – Approbation de l'avenant
D'approuver l'avenant à la convention constitutive du GIP Géo Vendée

Article 2 – Autorisation de signature
D'autoriser Mme CARDINAUD Sandrine, Maire, à signer ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Article 3 – Représentation à l'Assemblée Générale du GIP
De donner pouvoir à Alexis CHAUVIN, représentant titulaire, ou Fanny TALBOT, représentante suppléante, de la commune de LA RABATELIERE, au sein du GIP Géo Vendée, pour voter favorablement à l'adoption du présent avenant lors de l'Assemblée Générale du GIP Géo Vendée.

Article 4 – Entrée en vigueur
Le présenta avenant prendra effet après accomplissement de l'ensemble des formalités requises par les textes applicables et la convention constitutive du GIP Géo Vendée.

3) Informations du Conseil dans le cadre des compétences déléguées à M. Le Maire

Dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT permettant au Conseil de déléguer certaines de ses compétences au maire, M. Le Maire informe le conseil qu'il a signé les marchés et les décisions qui suivent :

Date	Objet	Attributaire	Code postal	Montant HT
08/06/2026	Convention – rénovation PL - rue de l'Industrie	SYDEV	85000	402.00 € TTC
08/06/2026	Enveloppes à fenêtres	GO IMPRESSION	85600	99.90 €
09/06/2026	City parc : bois	QUINCAILLERIE DU BOCAGE	85140	93.31 €
15/06/2026	SDMA – fourniture, pose et dépose signalisation	SVEM	85190	281.40 €
29/06/2026	Salle polyvalente – achats de fournitures	QUINCAILLERE DU BOCAGE	85140	843.48 €

Date	N° de la décision	Objet
19/06/2026	DEC2026-01	Décision du Maire portant renonciation à préempter la parcelle cadastrée AB 137, sise 18, rue de l'Espérance
22/06/2026	DEC2026-02	Décision du Maire portant renonciation à préempter les parcelles cadastrées AH 66, 68, 79, 80 et 81, sises 48, rue de l'Espérance
25/06/2026	DEC2026-03	Décision du Maire portant renonciation à préempter la parcelle cadastrée AC 81, sise 19, rue de la Petite Maine
25/06/2026	DEC2026-04	Décision du Maire portant renonciation à préempter les parcelles cadastrées AE 80 et 82, sise 25, rue des Moulins

Questions et infos diverses

- PSC : présentation aux nouveaux élus
- Dates des conseils municipaux à venir :
 - 21 Septembre
 - 19 Octobre
 - 16 Novembre
 - 14 Décembre

Séance close à 20h19

Affiché le 22 septembre 2026

La secrétaire de séance, Sylvie GILBERT

La Maire, Sandrine CARDINAUD

MAIRIE DE LA RABATELIERE Vendée